

Colomars

Fort casal salle Bauma

25 - 26 mars 2023

6ème Concours International
De bouquets

« Expressions florales »

Ouvert aux jeunes jusqu'à 14 ans

Organisé par la Municipalité et
l'OMSL Fleurs et Tesselles



FLEURS & TESSELLES
Atelier d'Art Floral & Mosaïque



OMSL Fleurs et tesselles
Atelier d'art floral Marie alice Hivet
0624703382
fleursetteselles@gmail.com
maliceyvon@gmail.com

Mairie de colomars
04 92 15 18 50



FLEURS & TESSELLES
Atelier d'Art Floral & Mosaïque

PROGRAMME

Samedi 25 mars 2023

Ouverture aux concurrents de **7h30 à 11h45**

Ouverture de la salle au public le samedi
25 mars de 16h à 19 h

La remise des prix du concours se fera le
samedi 25 mars à partir de 18h30

suivi d'un cocktail (*inscription obligatoire*)

Dimanche 26 mars 2022

Ouverture au public à 9H30 Vote du public jusqu'à 12h 30

De 11h à 12h défilé avec ses plus beaux accessoires
"je défile toujours avec maman, mamie ou papi"

Remise des prix de la plus belle fleur locale
Suivie d'un apéritif offert

A partir de 15 H démonstration florale
Par Mme BERNADAC Michèle
Professeur d'art floral Juge national et
Juge international d'art floral

**Une Tombola sera organisée pour les compositions
de la démonstration**

Clôture de l'exposition à 17h. 30



Prix et récompenses

**Grand prix général
1er, 2ème, 3ème prix et mention
Prix de l'élégance
Choix des végétaux**

*Ces prix sont décernés par le Jury Officiel
composé de juges internationaux, professeurs,
spécialistes de l'art floral.*

**Prix de Colomars
Prix de l'harmonie des couleurs
Prix de l'originalité dans l'interprétation**

*décernés par la municipalité, membres du conseil
et personnalités du monde artistique*

Prix de l'OMSL
décerné par l'ensemble du bureau OMSL

Prix « coup de cœur du public »
(vote du public samedi et dimanche matin)

REGLEMENT GENERAL

- 1- Les catégories seront de style libre et ouvertes à tous (amateurs et professionnels) à l'exception de la catégorie 6 réservée aux jeunes jusqu'à 14 ans.
- 2- Toutes les compositions devront être réalisées sur place par les concurrents sans aucune aide.
- 3- Aucun concurrent ne sera autorisé à demeurer sur les lieux après 12h. L'accès de la salle d'exposition sera interdit pendant le passage du jury,
- 4- Toute composition non conforme au règlement sera disqualifiée
- 5- Quoique autorisés, les végétaux colorés artificiellement devront être utilisés avec discrétion.
- 6- Les artifices habituels (fil à tige, pique-fleurs, grillage, oasis, etc...) devront être parfaitement cachés.
- 7- Le matériel végétal, à l'exception des succulentes, des fruits et légumes et certaines tiges qui gardent leur turgescence, devront obligatoirement tremper dans l'eau ou dans un matériau saturé d'eau.
- 8- L'emploi d'une base est autorisé, mais la hauteur des compositions ne devra pas dépasser celle de la niche **Pour la catégorie 6 la largeur de la table est de 1m et 1,20 maximum de hauteur**
- 9- Fleurs et feuillages doivent prédominer dans chaque catégorie.
- 10- Les concurrents sont invités à entretenir leurs compositions pendant toute la durée de l'exposition.
- 11- Les décisions du jury sont sans appels.
- 12- Il est conseillé aux concurrents de noter les noms des végétaux utilisés sur le carton à disposition
- 13- En cas de contestation dans l'interprétation du règlement il sera fait exclusivement référence à la version française de ce document,
- 14- **PRIX** : si une catégorie ne comporte qu'un nombre limité de compositions, il ne pourra être décerné qu'un ou deux prix. En ce cas, si la qualité des compositions est faible, le jury pourrait ne décerner que le 2ème, ou 3ème prix, ou une mention.
Grand prix général : il doit être attribué à tous les participants
- 15- Le collage des végétaux frais ou secs, sur les contenants est autorisé.
- 16- Pour la catégorie 5 les concurrents ne devront utiliser que le matériel mis à disposition et au moins 60% des végétaux proposés. Utilisation de matériel non fourni interdite.
- 17- Toutes les catégories sont jugées en application du mémento relatif à l'art floral réédité en 2015

ORGANISATION

- 1- L'accès au concours sera ouvert aux concurrents le **samedi 26 mars de 7h30 à 11h45. 7h45 pour la catégorie 4 Fleurs Imposées**
- 2- Les inscriptions devront parvenir au secrétariat de l'OMSL le 22 mars au plus tard avec la fiche d'inscription et le règlement des droits de participation fixés à **25 euros par concurrent** et pour chaque composition. Les frais d'inscription sont de 55 euros pour la catégorie 5 et de 15 euros pour la catégorie 6 enfant. Pour être retenus et afin d'éviter les frais bancaires, les règlements étrangers devront se faire par virement bancaire Caisse Epargne IBAN FR7618315100000800659016420. Toutes les inscriptions pourront aussi se faire par mail, dans ce cas elles ne seront retenues que si elles sont suivies du paiement des droits d'inscription. Toute annulation ou changement de catégorie devra se faire impérativement par mail .
- 3- Pour toute annulation dans les 48 h précédents le concours les droits d'inscription ne seront pas remboursés. En cas d'annulation du concours pour causes sanitaires, seuls les droits d'inscription seront remboursés
- 4- Les concurrents peuvent présenter, dans la mesure des places disponibles, une composition dans deux catégories de leur choix.
- 5- Afin de laisser la place à d'autres concurrents toute annulation doit être effectuée au secrétariat dans les meilleurs délais.
- 6- Chaque concurrent recevra un badge strictement personnel permettant de l'identifier. Seules les personnes portant ce badge seront autorisées à rester sur place pendant la réalisation des compositions.
- 7- Les numéros d'ordre seront préparés par les organisateurs. Les emplacements attribués aux concurrents ne pourront être changés.
- 8- Les compositions réalisées par les concurrents sont jugées anonymement.
- 9- Les concurrents devront eux-mêmes procéder au nettoyage de l'emplacement qui leur a été attribué.
- 10- L'exposition est ouverte au public le **samedi 25 mars de 16h à 19h** et le **dimanche 26 mars de 9h30 à 17h30**.
- 11- Usage d'ordinateur, appareils numériques et portables non autorisés pendant la réalisation des compositions.
- 12- L'OMSL et la Municipalité se réservent le droit de reproduire les photos des compositions.
- 13- L'OMSL et la Municipalité déclinent toute responsabilité en ce qui concerne le vol et la dégradation des objets exposés par les concurrents.
- 14- Les compositions devront être retirées le **dimanche 26 à partir de 17h30**.
- 15- La signature de la fiche d'inscription comporte l'acceptation de la part des concurrents des dispositions du présent règlement.

Thème *Expressions florales*

Toutes les catégories sont libres

Cat.1- Grande dimension : Élégance et sobriété

Un espace de 2,00 m sera attribué à chaque participant.
Les compositions devront avoir une hauteur minimale de 1,50 m et une hauteur maximale de 2m **Prévoir une protection du sol.**
Deux personnes maximum pourront concourir dans cette **catégorie,**
les 2 inscriptions obligatoires sur la même fiche.

Cat.2 - Vert de peur (toutes les couleurs sont autorisées)

Composition présentée dans une niche (H 1,20)

Cat.3- Rouge de colère (toutes les couleurs sont autorisées)

Composition présentée dans une niche (H 1,20)

Cat.4- Petit déjeuner amoureux décor de table

Sur une table de 0,90X0,90

Cat.5- Fleurs imposées : Vraiment un péché ?

Composition présentée dans une niche (H 1,20)

Cat.6- Enfants (jusqu'à 14 ans) : Explosion de joie

Espace de 1mètre réservé sur une table
Largeur 1 mètre et hauteur 1,20 maximum

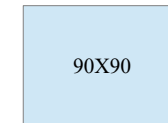
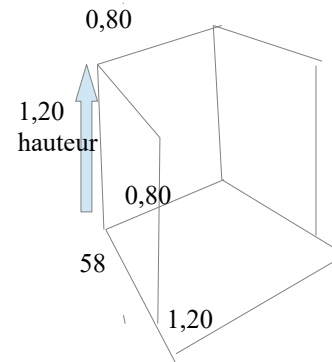
Les catégories 2,3,5 se feront dans une niche
(dimensions ci-dessous) catégorie enfant 6 sur une table

Catégorie 4 sur table carrée (0,90X0,90)

Niche 1,20 de hauteur
1,20 base avant et 0,80 base arrière
0,58 profondeur

Table cat. 4

Niche cat. 2,3 et 5



FICHE D 'INSCRIPTION pour le concours

Date limite d'inscription 22 mars 2023

Thème Général : *Expressions Florales*

Catégorie des bouquets (cocher la ou les catégories choisies) Tous les thèmes sont libres

- 1 Grande dimension : **Elégance et sobriété**
- 2 **Vert de peur** (toutes les couleurs sont autorisées)
- 3 **Rouge de colère** (toutes les couleurs sont autorisées)
- 4 **Petit déjeuner amoureux** décor de table
- 5 Fleurs imposées : **Vraiment un péché ?**
- 6 Enfants (jusqu'à 14 ans) : **Explosion de joie**

Nom, prénom : _____

Pour la catégorie 1, précisez si 1 ou 2 concurrents

2ème concurrent : _____

Adresse :

Code postal , ville : _____

Pays : _____ Telephone : _____

adresse mail : _____

Club représenté :

Inscription au buffet du samedi 25 après la remise des prix

Nbre de personnes présentes :

Droit d'inscription

au concours

25 €

Catégorie 5 : 55 €

Enfant(catégorie 6) 15 €

Règlement à l'ordre de l'OMSL
par chèque bancaire ou virement bancaire
Caisse d'épargne Nice ST Isidore Cote d'azur
IBAN FR7618315100000800659016420

A retourner avant le 22 mars 2023:

OMSL Mairie de Colomars

3 rue Etienne Curti

06670 Colomars

Règlement à l'ordre de l'OMSL

avant le **22 mars 2023**



FLEURS & TESSELLES
Atelier d'Art Floral & Mosaïque

Date :

signature

